

Mis en ligne le lundi 2 octobre 2017

N°15 - Autoriser Monsieur le Maire à accorder la garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 45 % à la société NEOLIA pour le remboursement d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer une opération de 19 logements locatifs sociaux (14 PLUS et 5 PLAI) situés 34, rue de François

Rapporteur Mme Nérini

Mme NERINI : Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 45 % à la Société NEOLIA, pour financer l'opération de construction de 19 logements locatifs sociaux situés au 34, rue de François (montant garanti : 1 027 777 euros).